

RAPPORTEUR : Michèle DUCLOY, Vice-Présidente – Questions économiques

TITRE : Calais Promotion - Cotisation du SyMPaC

Le SyMPaC intervient dans le domaine du développement économique et de l'accompagnement des entreprises locales. Ces missions se voient confortées depuis la labellisation du programme LEADER, dont la stratégie du Calais s'appuie essentiellement sur le soutien à l'économie présentielle en particulier le développement des petites entreprises locales.

Calais Promotion, agence de Développement Economique du Calais, fait partie des acteurs principaux qui interviennent sur le champ du développement économique.

Régulièrement, Calais Promotion organise des réunions avec ses partenaires auxquelles participe le SyMPaC pour faire le point sur les différents projets économiques du territoire.

Il semble donc important de poursuivre ce partenariat et notamment la participation à ces rencontres.

Cette participation implique une cotisation du SyMPaC à Calais Promotion en tant qu'organisme associé à hauteur de **450 €**.

Aussi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- de valider l'adhésion du SyMPaC à Calais Promotion à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- d'engager la dépense de **450 € TTC**.

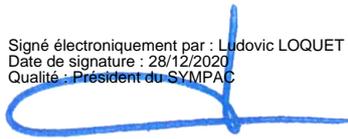
Acte certifié exécutoire compte tenu :

- Sa réception en Sous-Préfecture le : 17 décembre 2020
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 16 décembre 2020

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic LOQUET
Date de signature : 28/12/2020
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET



ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020

Le dix décembre de l'an deux mille vingt, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 25 novembre deux mille vingt, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Pierre-Henri DUMONT, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Ludovic LOQUET, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE (pouvoir Mr MIGNONET), Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Gérard GREMAT (pouvoir Mr AGIUS), Michel HAMY (pouvoir à Mr BEGUE) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Olivier LEVREAY (pouvoir à Mr WAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Claude KIDAD (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel AGIUS